



Avis Spécifique d'Appel d'Offres (AA0) Appel d'Offres pour Fournitures (Processus à Une Enveloppe)

- AO :** D/1814/F
- Projet :** Projet d'amélioration de la Connectivité dans les Zones de production Agricole du Nord et du Centre du Sénégal (PCZA)
- Acheteur :** AGEROUTE
- Pays :** SENEGAL
- Intitulé du marché :** Fourniture d'équipements et accessoires complémentaires pour les aménagements connexes dans le cadre du Projet d'amélioration de la Connectivité dans les Zones de production Agricole (PCZA) du nord et du centre du Sénégal
- Crédit N° :** IDA-70550, IDA-70560 et IDA-73400

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 19 décembre 2025.
2. Le gouvernement du Sénégal, a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet d'amélioration de la Connectivité dans les Zones de production Agricole (PCZA) du nord et du centre du Sénégal, et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché à passer pour la fourniture d'équipements et accessoires complémentaires pour les aménagements connexes dans le cadre du Projet d'amélioration de la Connectivité dans les Zones de production Agricole (PCZA) du nord et du centre du Sénégal en un lot unique indivisible.
3. L'Agence des Travaux et de Gestion des routes, agissant pour le compte du Ministère des Infrastructures sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture d'équipements et accessoires complémentaires pour les aménagements connexes dans le cadre du Projet d'amélioration de la Connectivité dans les Zones de production Agricole (PCZA) du nord et du centre du Sénégal.
4. La procédure sera conduite par Mise en Concurrence nationale (AON) tel que défini dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la Banque mondiale [**Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et Février 2025**], et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.
5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat de la Direction de Passation des Marchés de l'AGEROUTE ou par courriel aux

adresses suivantes : ageroute@ageroute.sn; rndour@ageroute.sn; mlaye@ageroute.sn; mmbaye@ageroute.sn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'Agence sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Fann ; Tel : (221)33 869 07 51 / 33 869 07 55 ; Fax : (221) 33 864 48 33 à compter du **20 juin 2026. Un exemplaire du DAO sera disponible sur place pour consultation.**

Les heures de bureaux sont de 8 heures à 17 heures GMT.

6. Le Dossier d'Appel d'offres en langue française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé et éligible en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **cinquante mille (50 000) F CFA** ou de sa contre-valeur dans une monnaie librement convertible à verser au compte n° **SN153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque **UBA** sise à la Route des Almadies. Ledit document sera remis au candidat par le Secrétariat de la Direction de la Passation Marchés de l'AGEROUTE à l'adresse indiquée ci-dessous. Le format PDF dudit document pourra être envoyé par courriel aux candidats qui en font la demande, après règlement des frais indiqués ci-dessus.
7. Les exigences en matière de qualifications sont :

- i. **Capacité financière**

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- a) soumettre des états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé et de préciser les trois dernières années à compter de 2022 (2022, 2023 et 2024) ou, si la loi du pays du Soumissionnaire ne l'exige pas, d'autres états financiers acceptables pour l'Acheteur, pour les trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) avant la date limite de remise des Offres, démontrant la solidité actuelle de la situation financière du Soumissionnaire. Dans le cas d'un GE, cette exigence doit être respectée par chaque membre.

- b) démontrer qu'il dispose d'avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à la fourniture d'équipements et accessoires complémentaires pour les aménagements connexes dans le cadre du Projet d'amélioration de la Connectivité dans les Zones de production Agricole (PCZA) du nord et du centre du Sénégal à hauteur de quatre-vingt millions (**80 000 000**) FCFA.

- ii. **Expérience spécifique**

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation (PV de réception ou certificat de service fait délivré par l'Acheteur) à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

Avoir réalisé avec succès au moins deux (02) marchés de nature, de taille et de complexité similaires aux Fournitures et Services Connexes faisant l'objet du Marché au cours des dix (10) années précédentes à partir de 2016 ayant chacun une valeur minimale de cent quatre-vingt-treize millions (193 000 000) francs CFA. Dans le cas d'un GE, cette exigence doit être respectée par tous les membres réunis. A cet effet, il doit fournir une attestation de services faits du marché similaire avec procès-verbal de réception.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées

8. Les offres devront être remises à l'AGEROUTE-Sénégal sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar au plus tard le **04 août 2026 à 10 heures 30 mn (GMT)** auprès du secrétariat de la Direction de Passation des Marchés. La durée de validité des offres est fixée à cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Elles seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse de l'AGEROUTE-Sénégal mentionnée ci-dessus à la date du **04 août 2026 à 10 heures 35 mn (GMT)**.

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission, pour un montant de : **quatre millions (4 000 000) F CFA, qui reste** valide vingt-huit (28) jours après expiration de la durée de validité des offres.

9. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgarion des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

AGEROUTE SENEGAL

Secrétariat Direction Passation Marchés

Rue David Diop x Rue F, Fann-Résidence Dakar

BP 25242 Dakar-Fann-Sénégal,

Tel. +(221) 33869 07 51

Email: ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn, mlaye@ageroute.sn, mmbaye@ageroute.sn

Site web: www.ageroute.sn

Le Directeur Général
Moustapha FALL